

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur les demandes de démolition du bâtiment principal ci-après écrites lors de sa séance ordinaire du 3 juin 2025 à 19h30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park.

- **Démolition du bâtiment principal – 381, chemin Ozias-Leduc**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 381, chemin Ozias-Leduc dans la zone HC-91, à Otterburn Park.

- **Démolition du bâtiment principal – 965, rue Riverview**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 965, rue Riverview dans la zone H-78, à Otterburn Park.

Toute personne qui désire s'objecter à l'octroi du permis de démolition demandé doit faire connaître par écrit son **opposition motivée** à l'attention de Alexandra Quenneville, greffière, par courriel au greffe@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

De plus, toute personne peut, dans les 30 jours suivant la décision qui sera prise par le Comité, faire une demande de révision de cette décision au Conseil municipal. Si aucune demande n'est reçue, alors le permis de démolition sera émis dans le 31^e jour suivant la décision du comité d'étude des demandes de démolition.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 20 MAI 2025
Alexandra Quenneville
Greffière